NOTICE STRUCTURELLE

Les fondations seront de type semelles filantes ancrées dans les sables (couche 2) selon la G2-AVP du 14/08/2026, soit à des profondeurs de 0,8 à 1,2m/TA (+4,00m NGF). Celles-ci seront dimensionnées avec une contrainte limite de 0,08MPa à l'ELS.
Le site, présentant un dénivelé d'environ 2m avec la route, certains ouvrages devront reprendre les poussées de terre.
Afin de limiter les tassements dans les talus et réduire la quantité de fondations, nous avons proposé une solution de reprise des poussées en encastrant les voiles dans les semelles filantes qui seront équilibrées par des semelles de redressement perpendiculaires (cf. plan guide).
Les rampes étant construites à proximité d'arbres devraient être conservées, il faudra être attentifs lors du terrassement, à la découverte de racines et en avertir le MOE pour définir les opérations à mener.
En ce qui concerne l'escalier d'entrée, il a été fait le choix de décaler les fondations du trottoir afin de limiter l'impact du terrassement sur ce dernier.
Et enfin pour l'abri, la charpente transmettra les efforts de contreventement sur le voile béton qui seront autostable, donc encastré en pied.